



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes ayant la charge de handicapés

Question écrite n° 93819

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en compte des aidants naturels dans les situations de grande dépendance. Le travail fourni par les aidants naturels des personnes dépendantes est constitué, en plus des actes de la vie quotidienne, d'un travail permanent de coordination des différents intervenants qui interdit la moindre défaillance et enferme dans l'urgence. Ces aidants devraient pouvoir bénéficier de professionnels ou d'établissements capables de prendre le relais en cas de défaillance, d'épuisement et de volonté légitime de bénéficier de temps personnel de repos. Ces moments de répit sont indispensables pour les aidants. Aussi, il lui demande quels dispositifs spécifiques entend-il développer pour faciliter les relais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93819

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4880